

Mamirolle

Actus

N° 56 - Février 2020

Au revoir Mamirolle



Après plus de vingt ans à vous servir au bureau de Poste de Mamirolle, il m'a fallu début janvier me tourner vers de nouveaux horizons et de nouveaux challenges.

Au cours de toutes ces années, j'ai eu l'occasion de faire de belles rencontres tant sur le plan humain que professionnel. Je garderai de ces années un très bon souvenir, fière d'avoir contribué au développement du bureau de Poste grâce à la confiance des habitants, des professionnels et des élus de Mamirolle.

Remerciements à M. Huot et ses élus, présents pour aider à la préservation du service de proximité et la présence postale dans nos milieux ruraux (une pensée émue pour M. Brenet).

Pensées particulières pour Jean-Pierre Dhote qui m'a accordé sa confiance, pour Christine, Marianne, Marie-Pascal et Suzanne, mes premières collègues qui m'ont appris le métier et tous les autres que j'ai eu plaisir de rencontrer. J'en profite pour vous présenter en ce début d'année 2020, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Au plaisir de se croiser en d'autres lieux.

Françoise Gauthier Locatelli

Au revoir Madame et merci

Votre professionnalisme, votre disponibilité et votre sourire manqueront à tous les Mamirollais.

Vous avez toujours accueilli le public avec efficacité et bonne humeur et vous avez su, lors de la création de la Maison des Services Au Public, vous adapter et vous former à vos nouvelles tâches.

Vous nous manquez et n'en pas douter ! Un grand merci à vous aussi pour toutes ces années à notre service. Nos meilleurs vœux de réussite dans votre nouveau poste.

Daniel Huot, Maire

Les vœux du Maire et les médaillé(e)s



Le 11 janvier dernier, M. le Maire a adressé ses vœux à la population en son nom et au nom du Conseil Municipal devant plus d'une centaine de personnes, vœux de bonne santé, bonheur et joie partagés avec vos proches. Il a aussi remercié tous ses collaborateurs, élus ou habitants de la commune qui participent à la vie des commissions communales, les membres du CCAS, les agents municipaux, les membres du SIVOS, le secrétariat et le service d'accueil de la Mairie pour la qualité de leur travail.

Il a ensuite rappelé les différents projets menés à bien en 2019, entre autres : Baptême du Groupe Scolaire Gilbert Brenet, dépose minute, travaux de voirie pour améliorer la sécurité, ouverture du Proxi, rénovation du monument aux morts... et il a annoncé la venue de la fibre.



Il a terminé en remerciant tous ceux qui se sont engagés dans la vie associative et qui contribuent au lien social puis il a appelé Mme Roy Marie, Mme Sanseigne Esther et M. Chaney Bernard pour leur remettre la médaille du bénévolat associatif en remerciement de leurs nombreuses années de dévouement associatif ou paroissial.

Les municipales

Conseil Municipal du 18/12/19
Les adieux de et à notre postière
Les vœux du Maire et médaillé(e)s
Repas des aînés
Coupes sanitaires et forêts en danger
Notre commune dans l'intercommunalité

Les associations

Escape game
Le Père Noël à la maternelle
Les Z'amis de l'aube
Body Karaté Kids
Club des retraités

L'entreprise

Savonnerie La Guillouette

Conseil Municipal du 18/12/2019

Budget principal : ouverture de crédit par anticipation

P réalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur de 36 000 €.

Adoption des rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2018

En vertu de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPOS d'eau et d'assainissement 2018, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 26 septembre 2019, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 5 septembre dernier, a également émis un avis favorable.

Les RPOS des divers syndicats dont GBM faisait partie en 2018 ont, quant à eux, été adoptés à l'unanimité le 8 octobre 2019. Le Conseil Municipal adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la commune de Mamirolle.

Frais de fourrière à véhicules : actualisation des tarifs

La Ville de Besançon et les communes membres de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole font partie d'un groupement de commandes pour la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules et pour l'expertise des véhicules mis en fourrière.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, chaque commune doit se prononcer sur les différents tarifs applicables.

Chaque année, le ministère de l'intérieur publie un arrêté fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour les automobiles.

Chaque année, dans sa délibération tarifaire annuelle (décembre) la ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicule en appliquant les tarifs maxima fixés par le décret.

Ainsi, les tarifs de la fourrière ont été actualisés pour l'année 2020 concernant l'enlèvement et la garde journalière d'une voiture particulière comme suit :

Désignation	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Enlèvement ou restitution sur place d'une voiture particulière	117.50 €	120.18 €
Garde journalière d'une voiture particulière	6.23 €	6.36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs appliqués au service de fourrière à véhicules de la ville de Besançon.

FRANCAS : ouverture des mercredis

Il ressort de l'examen des tableaux récapitulatifs de fréquentation du CLSH le mercredi matin des mois de septembre à décembre 2019 fournis par les FRANCAS que l'ouverture du CLSH le mercredi matin répond à un réel besoin de la population.

En effet, le nombre d'enfants fréquentant le CLSH le mercredi matin n'a cessé d'augmenter ces 4 derniers mois passant de 15 enfants au mois de septembre à 28 enfants au mois de décembre 2019.

Les membres du Conseil Municipal décident de conserver l'ouverture du CLSH le mercredi matin avec proposition de repas le midi jusque fin juin 2020. Cette question sera réexaminée pour la rentrée scolaire 2020 – 2021.

Création aire de jeux : subventions demandées

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont travaillé, avec l'aide de Mme SEYER Séverine, Adjointe au Maire, sur un projet de création d'une aire de jeux composée d'agrès sportifs individuels à proximité du groupe scolaire de Mamirolle à destination des jeunes de 14 à 17 ans.

La population d'adolescents étant croissante sur la commune et ce type d'infrastructure sportive étant inexistant sur les communes du Plateau, le Maire propose aux membres de l'assemblée de soutenir ce projet initié par les enfants.

Il propose donc que la commune fasse l'acquisition des 7 agrès sportifs individuels suivants : Combiné push/pull Machine à triceps - Le patineur - Vélo elliptique - Duo adducteur - DPl02 - Dips simple.

Les dépenses engagées pour la création de cette aire de jeux peuvent être financées par la CAF dans le cadre de l'axe 3 de son appel à projet 2020.

L'objectif recherché de la CAF dans le cadre de cet axe 3 est de soutenir les initiatives collectives portées par un groupe d'adolescents afin de les accompagner à prendre des responsabilités, d'acquérir de l'autonomie et de développer des compétences.

Ces dépenses peuvent également être subventionnées par le Conseil Départemental du Doubs au titre de l'axe 3, volet B du contrat P@C et par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole au titre du Fonds « Centres de Village ».

Le coût de l'achat de ces agrès sportifs individuels, après analyse des différentes propositions, s'élève à 19 282,20 € HT soit 23 138,64 € TTC.

Le Conseil Municipal :

- sollicite de la CAF une aide financière au titre de l'appel à projet 2020, axe 3, du Conseil départemental du Doubs une subvention au titre de l'axe 3, volet B du contrat P@C et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole au titre du fonds « Centre de Village » pour la réalisation de cette aire de jeux sur la base du devis de la société SATD pour un montant total de 19 282,20 € HT soit 23 138,64 € TTC,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

	Taux/ conditions	Montant HT
Conseil Départemental du Doubs	25%	4 820.55 €
CAF		5 000.00 €
Grand Besançon Métropole	25 % du reste à charge de la commune	2 365.41 €
Fonds propres		7 096.24 €
TOTAL		19 282.20 €

La mise en œuvre de ce projet est conditionnée par l'obtention des aides de la CAF, du Département du Doubs et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

École de Musique du Plateau : demande de gratuité de la salle des fêtes

L'école de Musique du plateau prévoit une intervention de son ensemble de percussion le 14 mars 2020 à la salle des fêtes de Mamirolle.

Depuis la création de l'école de Musique, il a été décidé que les communes mettent à disposition de l'école de Musique gracieusement leurs salles des fêtes pour l'organisation de ses différents concerts.

En conséquence, le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite que cette gratuité systématique

soit rajoutée à celles déjà existantes dans l'arrêté portant règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe.

Les membres du Conseil Municipal décident :

- de mettre gratuitement à disposition de l'école de Musique du Plateau la salle des fêtes de Mamirolle, le 14 mars 2020 pour l'organisation du concert de son ensemble de percussion
- d'intégrer, dans les mises à disposition gratuite de la salle des fêtes citées dans l'arrêté portant règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe, les concerts de l'école de Musique du Plateau.

Urbanisme

Décision de PC

- M. FAIVRE Mickaël, ZA du Noret, construction d'un bâtiment de stockage de matériaux + espace de bureaux au RDC, accordé le 05/11/2019,
- M. BALANCHE Didier, ZA du Noret, extension d'un bâtiment artisanal à usage de rangement de véhicules, accordé le 12/12/2019.

Décision de transfert de PC

- SA CARRE Centre Est, Grande Rue, demande de transfert de PC de CARRE Est à CARRE Centre Est, accordé le 03/12/2019.

Décision de PC modificatif

- M. EL MAZOUGHFI Soufian, 25 B rue du Stade - Lot n°3 du lotissement «Sur Vesson», modification des menuiseries extérieures, du positionnement de la piscine et du type de tuiles.

Dépôt de PC

- SCI JT2L, M. LABORIE Loïc et M. TRONCIN Jérôme, 8 rue du Stade, aménagement de 4 appartements dans une construction existante avec division parcellaire.

Décision de DP

- M. NADAL Mathieu, 6 rue des Noyers, fermeture d'une avancée de toiture, accordé le 02/12/2019,
- Commune de Mamirolle, 40 rue du Stade, construction d'un local de rangement des poubelles de la salle des fêtes, accordé le 10/12/2019.

Dépôt de DP

- M. BOLE Jean-Michel, 10 rue du Cordier, création d'une ouverture en façade Sud-Est,
- EDF ENR, 16 rue du Clos du Verger, installation d'un générateur photovoltaïque en toiture - superficie des panneaux : 19 m², maison de M. EYBERT Nicolas.

Déclaration d'intention d'aliéner

- Me Julie LOULIER, section ZA n°237, ZA du Noret - 30 rue du Noret, adressé à la CUGBM le 29/11/2019,
- Me Caroline ZEDET, section AH n°272, Lot n°1 du Lotissement Le Clos du Verger - 14 rue du Clos du Verger, refus de préempter,
- SCP Thibaut CUSENIER et Benoit DOUGE, section AE n°28 et n°75, 8 rue du Stade, refus de préempter,
- Me Marie-Line FAGNON, section AA n°135, 9 rue des Champs Michaud.

Etat civil

Naissance

- Le 02/01/2020, Julia Girardet

Décès

- Le 08/12/2019, Gisèle Duvivier, ve Barbier, née en 1924
- Le 28/12/2019, Madeleine Denis, ve Tuaux, née en 1924
- Le 30/12/2019, René Besse, né en 1947
- Le 01/01/2020, Georges Tholomier, né en 1928
- Le 04/01/2020, Michelle Journot, ve Petitjean, née en 1932.
- Le 04/01/2020, Charles Barthod-Malat, né en 1943

Repas des aînés



Cette année, ce sont près de 120 personnes qui se sont retrouvées pour déjeuner et danser au son d'un nouvel orchestre «Gala». Comme tous les ans, les réjouissances ont commencé après les vœux du Maire qui ensuite a servi, aidé de ses adjoints, les repas aux anciens. Une belle journée conviviale et chaleureuse.

Coupes sanitaires



Les garants de la forêt ont décidé de faire effectuer des coupes sanitaires et de sécurité de frênes, de sapins, de merisiers et d'acacias autour du château d'eau, de l'antenne de téléphonie mobile et de la chapelle de la Vierge Noire.

Les arbres malades menaçaient de tomber soit sur la quatre voies de la RN57, soit sur la chapelle. Cette coupe permet en outre de mettre en lumière la chapelle.

Pour que ces arbres ne tombent pas, lors de l'abattage, sur la quatre voies ou la chapelle, il a été nécessaire, pour une partie d'entre eux, de les câbler ».

Les forêts de notre région se meurent-elles ?

De nombreux hectares de sapins ont changé de couleur cet été ! En cause, la sécheresse ? La maladie. Les forêts de Mamirolle ne sont pas épargnées ! Peut-on parler de catastrophe écologique passagère ou de changement climatique irréversible ? Peut-on espérer replanter des sapins sur notre commune ?

Pour nous aider à réfléchir, je vous livre quelques phrases de **François Gemenne**, spécialiste des questions d'environnement, membre du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), professeur à Sciences Po.

«Une crise, une catastrophe est par essence même temporaire : une fois qu'on en est sorti, on peut espérer rétablir l'ordre des choses. Ce n'est pas le cas aujourd'hui ! La plupart des changements que nous observons sont irréversibles et durables. Une réduction drastique des gaz à effet de serre ne fera pas redescendre le niveau de la mer...».

«L'Italie deviendra en 2020 le premier pays à rendre obligatoire l'étude du réchauffement climatique à l'école ! C'est essentiel, des générations de politiciens ne connaissent rien au fonctionnement de la Terre ! Nicolas Sarkozy a longtemps confondu changement climatique et couche d'ozone. François Hollande et Laurent Fabius ont dû prendre des cours sur le réchauffement avant la COP 21».

«Le monde politique reste prisonnier de trop de lobbies et est en retard sur la population, surtout sur la jeunesse. C'est ce qui explique que Greta Thunberg suscite autant de rejet de la part du monde politique».

«Être un consommateur éclairé et concerné qui roule à vélo, trie ses déchets ... ne suffit pas. Il faut se faire entendre, protester dans les bureaux de vote...».

«Les électeurs des trois grands pays où se produisent les pires méga-feux ont choisi d'être représentés par des clowns cyniques, cupides, obscurantistes, aux frontières de la folie...».

Et comme le rappelle le climatologue américain **Michaël E. Mann** : *«La responsabilité des peuples est grande... Ils doivent se réveiller et porter au pouvoir démocratiquement des champions du climat. C'est une question de vie ou de mort».*

Il y a le feu au lac !



*Incendie à proximité du lac Conjola, en Australie, 2 janvier 2020.
Robert Oerlemans / AP*

Source : Télérama du 11 janvier 2020

Notre commune dans l'intercommunalité

La commune de Mamirolle est présente, depuis très longtemps, dans la première forme d'intercommunalité : le District.

L'intercommunalité Grand Bisontine a toujours été dans le mouvement avec la construction d'une entité bien sûr, celle du District en 1993, puis d'une Communauté d'Agglomération à partir de 2001.

Au fil de ces évolutions, l'intercommunalité s'est obligatoirement dotée de compétences.

Au 1^{er} janvier 2017, la liste des 11 compétences est la suivante :

- le développement économique,
- les transports,
- l'aménagement du territoire communautaire,
- l'habitat,
- la politique de la ville,
- la création et l'entretien de la voirie communautaire,
- le projet et contrat d'agglomération,
- l'environnement,
- les équipements culturels,
- le tourisme,
- la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Nous avons l'opportunité jusqu'en 2020, par dérogation, de devenir Communauté Urbaine bien que n'ayant pas 250 000 habitants. Par contre l'intercommunalité devait être dotée de nouvelles compétences obligatoires.

Ce travail a été engagé en 2017 (PLUi, Urbanisme, Zones d'Activités Économiques)... puis en 2018 (Eau, Assainissement, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)... et en 2019 (Voirie et Stationnement, Réseau de Chaleur, Éclairage Public).

Toutes ces compétences ayant été mises en place, la Communauté d'Agglomération est devenue une Communauté Urbaine le 1^{er} juillet 2019 en prenant le nom de **Grand Besançon Métropole**.

Nous rejoignons le cercle restreint des 13 Communautés Urbaines existantes au 01/01/2019 et quittons les 223 Communautés d'Agglomération.

Notre territoire mieux identifié devient donc plus attractif.

Nous devons avancer ensemble, Communes et Communauté Urbaine et « *mettre en commun nos différences, nos atouts, nos faiblesses, voire même nos divergences, au service de l'intérêt général, au service d'un territoire, de ses habitants et de ses entreprises* ».

Daniel Huot,
Maire de Mamirolle

NOUVEAU : cours de « Body Karaté Kids »



Le Karaté Club Mamirolle-Saône est heureux de vous présenter ses vœux pour cette nouvelle année et propose à cette occasion une nouvelle activité le Body Karaté Kids.

Le Body Karaté est un mélange de mouvements de karaté : coups de poings, coups de pieds, blocages, esquives, et de gestes de gymnastique. Il se pratique seul ou en groupe ; il n'y a pas de contact ou de chocs entre les pratiquant(e)s. Et le tout en musique !

Une pratique pleine de bienfaits : elle développe la coordination et l'équilibre, améliore la condition physique et la santé. Le travail cardio-vasculaire, suivi des étirements de fin de cours, apportent une amélioration de la souplesse et renforcent les articulations.

Il s'agit de faire du Karaté en musique, les enfants apprennent des gestes de Karaté et constituent une chorégraphie. Ils travaillent leur cardio et apprennent à maîtriser leurs mouvements en rythme.

Début des cours le 3 février 2020
Ce cours s'adresse aux enfants de 5 à 14 ans
Les cours ont lieu les lundis de 18h30 à 19h30
à la salle des fêtes de Mamirolle
Possibilité de faire 2 cours d'essai gratuits

Club des Retraités



Les 7 membres du bureau se sont réunis le 8 janvier 2020, pour préparer l'Assemblée Générale qui se tiendra le

Jeudi 13 février 2020 à 15 h 00
à la salle des fêtes annexe de Mamirolle

Ordre du jour :

- Accueil des Adhérents
- Détails des événements sur l'année 2019
- Rapport moral et financier
- Démission du Président et du Vice-Président
- Renouvellement du Bureau

Vous êtes cordialement invités à y participer. L'AG se clôturera par le partage de gâteaux et du verre de l'amitié.

Gabriel Tholomier, Président du club des Retraités

ESCAPE GAME le 19 février à Mamirolle



Il reste des places ! N'oubliez pas de vous inscrire avec vos enfants à **l'Escape Game du Trésor de Mamirolle avant le 10 février**. Retrouvez toutes les modalités dans le Mamirolle Actus de Janvier N°55 - visible également sur le site de la commune: mamirolle.info/découvrir/Mamirolle-Actus, page 7.

Bon après-midi garanti pour jouer en famille à trouver les réponses aux énigmes et libérer le Trésor !

Renseignements au : 03 81 55 70 47 ou 06 66 50 78 19

Marie-Anne Barbier, Présidente AFR

Le Père Noël est aussi passé à la maternelle

Comme chaque année, pour le plus grand plaisir des petits et des grands, le Père Noël est passé au goûter de Noël organisé par les enseignantes avec l'aide de Parents d'élève en maternelle, fin décembre 2019.



2020 - une année de communication pour l'association Les Z'amis de l'aube



Depuis plusieurs années, l'association Les Z'amis de l'aube dont le siège social est basé à Mamirolle œuvre à l'écriture d'un projet de création d'une maison d'accueil temporaire et de répit pour des personnes porteurs du SPW (Syndrome Prader Willi) et/ou de maladies rares.


C'est en 2016 que commence leur belle aventure. C'est la rencontre de professionnels du secteur médico-social et de parents (proches aidants familiaux) dont les enfants sont porteurs du SPW et/ou de maladies rares qui ensemble créent l'Association des Z'amis de l'aube.

Débutent alors un travail de longue haleine dans le but d'élaborer le projet d'écriture. Ce projet est alors proposé à l'ARS (Agence Régionale de Santé) en juin 2019.

L'équipe dynamique des Z'amis de l'aube ne s'arrête pas à cette phase d'écriture. En parallèle de nombreuses manifestations soutenues par d'autres associations et la Municipalité ont été organisées afin de nous permettre de récolter les premiers gains (Marché Noël de Mamirolle, les 10 heures du petit Kursaal, des concerts caricatifs, les Tookets du Crédit Agricole....). Ces fonds seront utilisés pour investir dans la construction immobilière et le matériel spécifique de la maison d'accueil.

Un partenariat officiel a été mis en place avec l'Association Prader Willi France. Aujourd'hui, grâce à ce partenariat, il est possible de verser des dons en obtenant un reçu fiscal.

THÉÂTRE AVEC LES ARTS SCÈNE DE VALDAHON
MERCI DU CADEAU !



Samedi 8 février à 20H30
Dimanche 9 février à 15H30
(Placement libre)

Vente des billets « Graine de Livres » (à Valdahon) Sur place (selon disponibilités)

ESPACE MENÉTRIÉ VALDAHON

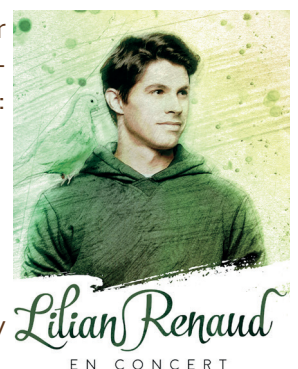
Lilian RENAUD, notre artiste local engagé à nos côtés a endossé la casquette de parrain de l'Association des Z'amis de l'aube.

2020 sera une année chargée pour les Z'amis de l'aube ; elle débute dès les 8 et 9 février avec le soutien de l'association « Les Arts Scène » qui dédie deux de ses représentations à l'association, recettes reversées en totalité

aux Z'amis de l'aube.

Nous profitons de cet article pour vous informer des dates des prochains concerts de Lilian Renaud :

- 29 janvier Pontarlier
- 1 février Lons Le Saunier
- 21 mai Rolling Saône à Gray
- 31 mai Le Pop Korn Festival au Russey





C'est dans un écrin de verdure, à Mouthier-Haute-Pierre, que Nadine Houser élabore des recettes et crée des savons artisanaux naturels. La savonnerie «La Guillounette», dont le nom est un clin d'œil aux habitants de Mouthier-Haute-Pierre dits les «Guillous», a vu le jour en juillet 2018.

Sujette aux allergies, Nadine commence à fabriquer des savons maison pour elle et ses proches, il y a quatre ans maintenant. En effet, les gels douche, shampoings, lessives et adoucissants de la grande distribution contiennent beaucoup d'agents allergènes. Rapidement, elle observe les bienfaits de ses créations et les partagent avec ses proches. Prise de passion pour la fabrication artisanale de savons et encouragée par son entourage, elle en fait son métier et va se former à Paris où elle apprend la réglementation cosmétique nécessaire au développement de son activité. Toutes ses formules sont ainsi validées par un toxicologue et déclarées auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

Nadine utilise une méthode ancestrale respectueuse des matières premières : la saponification à froid. Avec ce procédé, sans cuisson, les huiles végétales conservent tous leurs pouvoirs bienfaisants (vitamines, antioxydants...). Les différents ingrédients, dont l'huile végétale et la soude caustique, sont mélangés et la réaction chimique qui en découle, la saponification, modifie la consistance du futur savon. La soude disparaît totalement.



Reste un savon gras à 7 % que Nadine moule dans des tubes, puis découpe et enfin met à sécher pendant un mois ; on appelle ce temps de séchage «la cure». C'est l'affinage du savon. Plus le temps passe, meilleur est le savon « à froid ». Il durcit et mousse plus au contact de l'eau.



Les recettes varient et sont ainsi adaptées pour toute la famille, petits et grands, les personnes ayant la peau fragile, des boutons ou de l'eczéma. Elle propose toute une gamme de savons selon les types de peau : Savons à l'argile, aux huiles essentielles de lavandin et de romarin et aux fleurs de calendula ou encore savons tout doux au karité et à l'avoine, au miel et huile d'olive.

Fabriqués avec des produits biologiques et si possible régionaux, les savons sont certifiés « Nature et Progrès », un label respectueux de l'environnement qui favorise l'agriculture biologique, le circuit court et l'échange. De plus, ce mode de fabrication ne nécessite que très peu d'énergie et ne produit que peu de déchets. Depuis quelques mois, un savon vaisselle est venu enrichir la gamme.



Pour préserver l'environnement, Nadine vend ses savons en vrac, à poser ou à suspendre ou emballés dans de petits sacs en toile de jute réutilisables et compostables. Elle met également en avant le travail de céramique de Sylvie Bourquin, créatrice

à Montgesoye (Les Ombelles) qui lui confectionne des porte-savons et des coupelles.

Après 18 ans dans le médico-social et depuis le 1er janvier 2020, Nadine a fait de sa passion son activité principale. Elle souhaite, pour l'avenir, étendre son réseau de distribution et créer d'autres recettes pour le plaisir de tous. Nadine envisage également de transformer ses chutes de savon en paillettes pour créer une lessive déglycérinée maison.

Nadine n'a pas de boutique, vous pouvez la rencontrer sur les différents marchés de la région où elle répondra avec enthousiasme aux questions des plus curieux tout en vous faisant découvrir ses produits.

Vous trouverez les savons « la Guillounette » notamment au Proxi de Mamirolle où Steve, le gérant, s'applique à vendre des produits de qualité, favorise le circuit court et essaie d'éviter autant que possible le gaspillage.

Consommer local est bon pour la santé et la planète.

Cécile Bourgoïn

Agenda

ESCAPE GAME



Le trésor de Mamirolle
Venez tester en famille un *escape game* pédagogique sur le thème du Moyen Âge !

Mercredi 19 février de 14h à 16h
Salle annexe à la salle des Fêtes
rue du Stade, Mamirolle
à partir de 8 ans, accompagné d'un adulte

Tarif : 12 € par enfant à régler lors de l'inscription
Inscriptions du 6 Janvier au 10 Février 2020
(nombre de places limité)

Contact :
05 81 55 70 47 ou 06 66 50 78 19 (19h-20h50)
af-mamirolle2@gmail.com



Venez profiter d'une soirée festive avec le club de l'ESM

20h30

SOIRÉE ESM HANDBALL

Espace du Marais - Saône

8 Février 2020

Fondue
Jambon + salade
Vaucherin
Café

Apéritif offert par le club

Adultes : 22 €
Enfants : 13 €
(2007 et après)

DI REVANGE

BUVETTE

Infos & réservations :
www.saonemamirolle-handball.com

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail..... mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Site www.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Les jeudis 13 et 27 fév.

Les jeudis 06 et 20 fév.

- 01/02/20 - Gymnase de Saône** ESM Handball
14h00 - Filles < 13 ans B / Palente - Championnat honneur régional
15h45 - Filles < 13 ans A / Val de l'Ognon - Championnat excellence régional
17h30 - Filles < 15 ans A / Valentigney - Championnat excellence régional
- 01/02/20 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
15h00 - Garçons < 13 ans / Amancey - Championnat honneur régional
16h30 - Garçons < 15 ans / Belfort - Championnat promotion régional
18h30 - Seniors filles C / Vesoul - Championnat 1^{ère} division territoriale
20h30 - Seniors garçons B / Danjoutin - Championnat honneur régional
- 07/02/20 - La banquise** La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 08/02/20 - Gymnase de Mamirolle** ESM Handball
13h15 - Filles < 13 ans B / Pouilley-les-Vignes - Championnat honneur régional
14h45 - Garçons < 13 ans B / Quingey - Championnat honneur régional
16h30 - Seniors filles C / Levier - Championnat 1^{ère} division territoriale
18h30 - Seniors filles A / Vesoul - Championnat National 2
- 08/02/20 - Soirée festive** ESM Handball
20h30 - Espace du Marais à Saône
- 09/02/20 - Gymnase de Saône** ESM Handball
14h00 - Filles < 18 ans B / Orchamps-Vennes - Champ. excellence régional
16h00 - Filles < 18 ans A / Gray - Championnat excellence régional
- 10/02/20 - Animation** Relais Petite Enfance
9h30 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 11/02/20 - Carnaval** Bébé-livres
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- 15/02/20 - Gymnase de Saône** ESM Handball
14h00 - Garçons < 13 ans A / Morteau - Championnat promotion régional
15h45 - Garçons < 15 ans / Vesoul - Championnat promotion régional
17h30 - Filles < 15 ans A / Lons-le-Saunier - Championnat excellence régional
- 19/02/19 - Escape game : le trésor de Mamirolle** AFR/Canopé
14h-16h - Salle des fêtes annexe - Sur inscriptions : tél. 06 66 50 78 19
- 21/02/20 - La banquise** La Toupie
9h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 29/02/20 - Gymnase de Saône** ESM Handball
20h00 - Seniors filles A / Bassin Mussipontain - Championnat National 2



Le Comité d'Animation recherche des membres pour le Comité et des bénévoles ponctuels.

Si vous êtes intéressé(e)s pour participer à l'animation de la vie du village, au sein d'une équipe sympathique et dynamique, sur un ou plusieurs événements, tels que le carnaval des enfants, la Mamiroulette, le bal du 14 juillet, le vide-grenier, marché de Noël... Venez rejoindre le Comité d'Animation de Mamirolle.

Contact : Jean-Pierre Gaulard, Président du Comité

Tél. 03 81 55 78 05 ou

Mail : gaulard.jeanpierre@orange.fr